



Vallon des COURTARELLES
Cantegril - Caylus - Courtarelles
association.courtarelles@gmail.com

ASSOCIATION VALLON DES COURTARELLES

www.vallon-des-courtarelles.org

Le 19 juin 2020

courriel à : contact@ensemblepourcastelnau.org

Madame Mathilde BORNE

courriel à : contact@lafforgue2020.fr

Monsieur Frédéric LAFFORGUE

Copie : membres du Conseil d'Administration

34170 CASTELNAU LE LEZ

Objet : Questions aux Candidats Tête de liste aux Elections Municipales du 28 juin 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e tête de liste aux élections municipales et communautaires de notre ville. A ce titre, le conseil d'administration dans sa séance du 15 juin a souhaité interroger par ce courrier les deux candidats finaux afin de communiquer auprès des habitants du Vallon des Courtarelles.

Les réponses apportées ainsi que des points essentiels que vous souhaitez apporter (moins d'1 page A4) seront diffusés le 26 juin. Aussi la réception de celles-ci avant le 25 juin serait bienvenue.

Le Vallon des Courtarelles représente plusieurs milliers d'habitants de Castelnau-le-Lez avec les quartiers de Cantegril, de Caylus, et des Courtarelles, mais aussi en proximité immédiate de Clapiers, Jacou et Le Crès. Ensemble, nous partageons des préoccupations de solidarité et de convivialité, de protection de l'environnement et de maîtrise de l'urbanisation.

1. Les problématiques de sécurité, de déplacement, d'équipement de services,

- a) De nombreux vols, cambriolages ont lieu dans les secteurs Courtarelles et Cantegril car ils ne sont pas couverts par un système vidéo contrairement à l'entrée du Domaine des Oliviers.
- b) La vitesse des automobiles sur la RD21 Jacou-Clapiers => Castelnau le lez nuit à la sécurité des habitants. Sans compter les nuisances sonores qui pénalisent les riverains de cette voie. Cette vitesse excessive – qui pourrait être rapportée à 30 Km/h à l'identique de la rue Jean-Jaurès - un temps régulée par l'afficheur de vitesse, inquiète les parents d'élèves du Collège François Mitterrand (Clapiers). Celui-ci va être de plus en plus fréquenté notamment par les collégiens de Caylus et de Cantegril qui devront traverser cette chaussée.

- c) De même pour la RD65, il serait souhaitable que la vitesse soit réduite à 50 Km/h car cette portion de voie sur le territoire de Castelnaud ne dispose d'aucun aménagement protégeant les cyclistes ou les piétons. Signaler et protéger la piste cyclable pour favoriser son usage comme l'aménagement de murs anti-bruit réduiraient fortement les nuisances pour les riverains.
- L'intervention de la ville auprès du Département et/ou Métropole pour obtenir ces aménagements s'impose face à la défaillance des élus départementaux. Les évolutions prévues par le département de la RD65 (projet DEM) au droit du vallon des courtarelles sont un non-sens écologique. Ce projet détruit des espaces agricoles et transformera la RD65 en véritable autoroute urbaine. Nous nous y opposons fermement.
- d) L'absence de continuité des pistes cyclables (ou leur absence) rend particulièrement dangereux les accès aux collèges et lycées ou pour se déplacer vers le centre ancien. La présence d'arceaux pour le stationnement des vélos en centre-ville à proximité des commerces sera un plus pour favoriser la fréquentation des commerces locaux.
- e) La mise en cohérence des horaires et des circuits de navettes de bus TAM en liaison avec les fréquences TRAMWAY –Jacou ou Charles de Gaulle – permettrait aux habitants de se rendre à ses stations éloignées de plusieurs kilomètres. En parallèle, la révision des circuits de bus desservant les lycées ou collèges pourrait conduire à réduire la circulation automobile (et le temps de trajet), tant sur ces voies que sur Jean-Jaurès et Avenue de l'Europe. Ceci renforçant encore la sécurité et le bien être des riverains.
- f) Rendre accessibles aux piétons et aux cyclistes par les aménagements nécessaires et la priorité de circulation la rue Jean-Jaurès permettrait de désenclaver les quartiers Courtarelles et Cantegril, de renforcer l'attractivité du Centre-Ville ancien (dont le marché) vs les surfaces commerciales périphériques.

2. Plus spécifiquement dans le nouveau « Eco-Quartier » de Caylus.

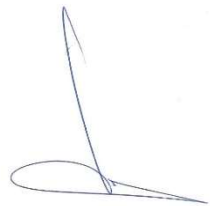
- a. Nous soulignons les graves défauts de continuité cyclable, particulièrement pénalisants notamment pour les accès collèges et lycées.
- b. De même « piétonniser » les accès à l'École Maternelle et la Crèche notamment aux heures de sorties/entrée sécuriseraient parents et enfants.
- c. Au titre du patrimoine historique de ce territoire, il a été promis la mise en valeur de la source Gauloise pour la protéger durablement en assurant une signalétique pédagogique.
- d. Au sein d'un univers de béton et de bitume, le bois de Caylus (9h) doit être absolument préservé de toute activité humaine afin de permettre à la faune et à la flore de « compenser » partiellement la destruction de leurs espaces.
- e. Dans cet esprit, nous souhaitons que les contreparties écologiques du promoteur soient vérifiées par une commission extra-municipale associant associations, habitants, élus et les promoteurs.
- f. De même, il nous semble essentiel d'accompagner au passage en bio les viticulteurs exploitant des vignes à moins de 150 m des habitations et ainsi interdire les pulvérisations de pesticides et autres produits nocifs.

3. Enfin revenir sur des promesses ou des engagements partiellement ou non réalisés :

- a. La garantie que des parcelles en zone 4-UD ne seraient pas inférieures à 1000 m² au regard de la réduction de la superficialisation des sols dans un secteur en assainissement non collectif
- b. la pose de la Boîte aux Lettres au croisement du chemin des Hirondelles et des Grives
- c. le déploiement de la Fibre Optique à Courtarelles (encore 20 logements démunis)
- d. la sécurisation de l'accès Chemin de l'Hirondelle/Castelnaud le lez et Plan des Garrigues/Clapiers par un signalement à minima et/ou des aménagements ne permettant pas l'accès aux véhicules motorisés.
- e. la ré-installation de la signalétique directionnelle des quartiers Courtarelles et Cantegril supprimée arbitrairement par les services de la métropole en 12/2016

Au nom du Conseil d'Administration et des habitants du vallon, nous vous sommes reconnaissants des réponses ainsi apportées et des engagements tenus si vous êtes élus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Bertrand HELLE
Président